RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COISE (SIMA COISE)

- EXERCICE 2019 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Prestations

E- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1er de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2019. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

Cette année, le SPANC a agrandi son territoire en intégrant les communes du SPANC de l'ex communauté de communes de St Laurent de Chamousset soit 14 communes.
Et la communauté de communes de Forez Est, dont nous avons déjà en charge quelques communes, nous a confié en prestation pour un an, la plupart des autres communes pour assurer les demandes de contrôles urgents (vente, conception et réalisation).

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

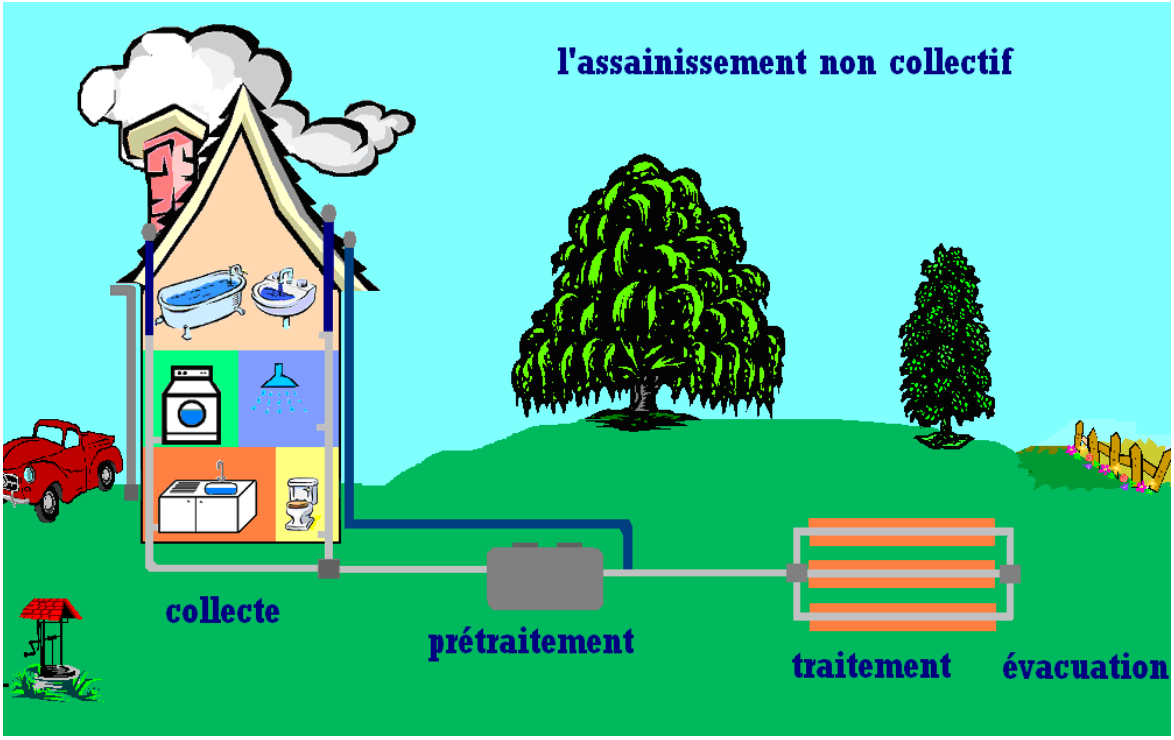

Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- Vérification de l'exécution des travaux,
- Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- L'entretien des installations d'assainissement,
- La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

B- Le SPANC du SIMA COISE

Pour l'année 2019, **46** communes ont transmis cette compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise** en régie directe, ce qui représente **5 865** installations.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

Ce territoire est situé historiquement sur le bassin versant de la Coise mais il est plus étendu depuis l'intégration de nouvelles communes.

Territoire d'intervention du SPANC du SIMA Coise

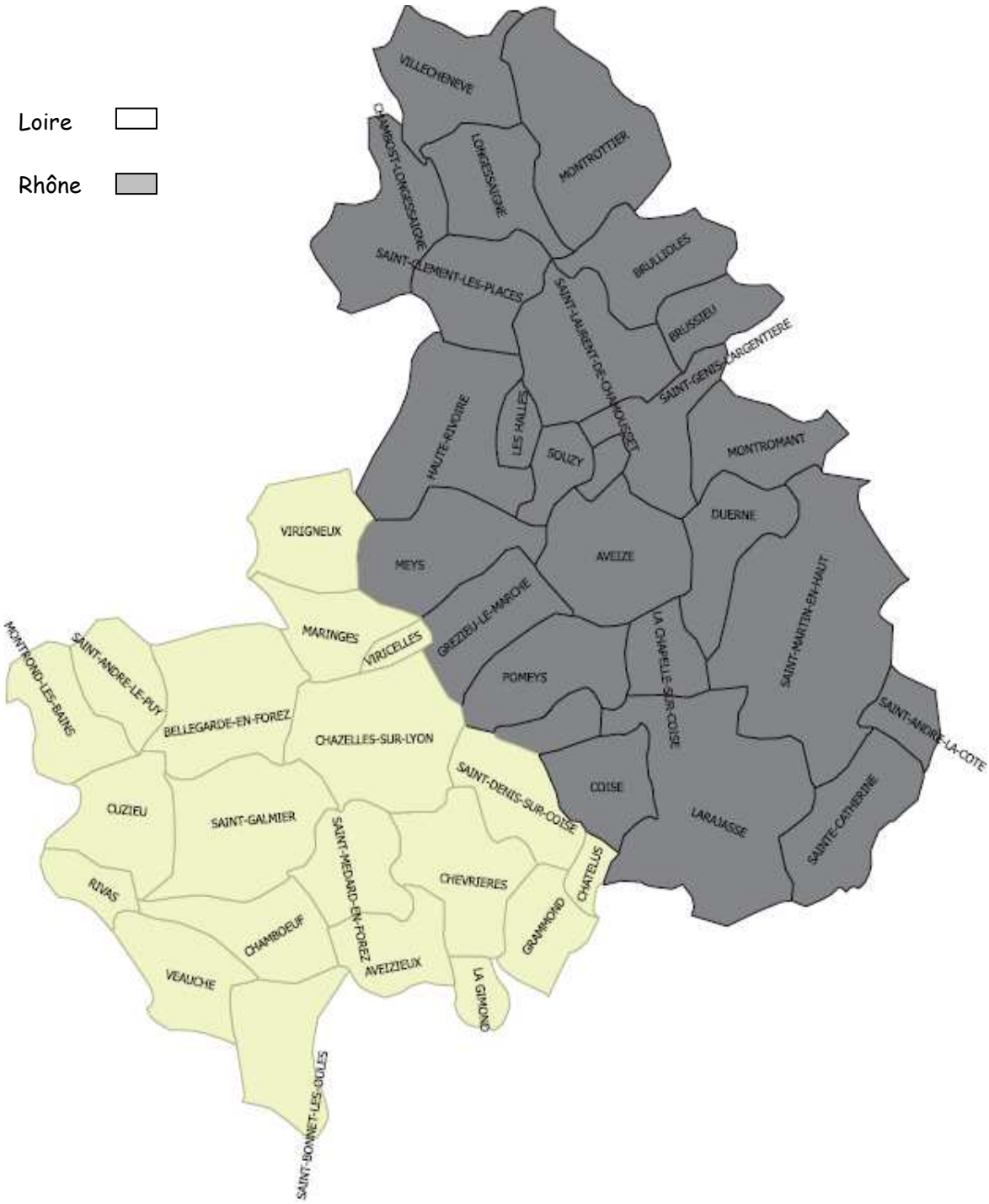

C- Organisation du service

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services.
Le SPANC est animé, depuis mars 2010, par 2 techniciens : Karine AUBRY et Joël SOUVIGNET. Ces techniciens sont encadrés par un directeur : M. Daniel ROCHE.
Isabelle GODORECCI a assuré la partie administrative du service : comptabilité, suivi des subventions, gestion du personnel jusqu'en novembre puis Perrine ACHARD lui a succédé.
Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

Remarque : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1er janvier 2009.
Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.
Jean Yves CHARBONNIER est le président du SIMA Coise et Pascal MURIGNEUX, le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception :** il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement, à l'usage du bâtiment et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié en 2012 ou de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- **la vérification de l'exécution :** il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le vice-président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2019, **116** contrôles de conception dont **34** pour un permis ont été instruits sans compter des avis consultatifs pour déclarations préalables, certificats d'urbanisme (**25** avis qui ne donnent pas lieu à une redevance) et permis pour extension/modification et **166** installations ont été réalisées dont **24** concernant des permis de construire (création, extension). Suite à l'appui technique, aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 98 % des installations sont conformes (avec ou sans réserves) au projet validé et à la réglementation.
Le bilan statistique 2019 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans **les annexes I et II** jointes au présent rapport.

B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement…). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.
Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement **la vérification du fonctionnement et de l'entretien.** Ce contrôle permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.
Enfin, depuis le 1er janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.
Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'usager.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

Le 2e passage a été réalisé sur pratiquement l'ensemble du territoire et, fin 2018, un 3e passage a été programmé sur les 3 communes de la Bulle Verte : St Galmier, Chamboeuf et St Médard en Forez. En 2019, les contrôles se sont concentrés sur les nouvelles communes adhérentes pour harmoniser le nombre de visite par installation. (2 contrôles)

En 2019, **427 contrôles de bon fonctionnement** ont été effectués essentiellement sur le nouveau territoire afin d'harmoniser 2 passages pour chaque installation et **113 diagnostics pour vente**.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits avant avril 2012)

Ancienne grille d'évaluation

☐ **Favorable : bon fonctionnement général de la filière**
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.

☐ **Favorable avec réserve(s) : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.

☐ **Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.

☐ **Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.

☐ **Défavorable : travaux URGENTS à réaliser dans les meilleurs délais**
Absence d'installation.

☐ **Indéfini*:** Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1er juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits après avril 2012)

Grille d'évaluation selon l'arrêté du 27 avril 2012.

Problèmes constatés sur l'installation	INSTALLATION SITUEE EN ZONE A ENJEUX		
	☐ NON	☐ OUI	
		☐ Enjeux sanitaires	☐ Enjeux environnementaux
☐ Absence d'installation	**Mise en conformité dans les meilleurs délais**		
☐ Défaut de sécurité sanitaire	**Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente**		
☐ Défaut de structure ou de fermeture			
☐ Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP			
☐ Installation incomplète	**Travaux sous 1 an uniquement en cas de vente**	**Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente**	
☐ Installation significativement sous-dimensionnée			
☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	**Recommandations**		
☐ Installation ne présentant aucun défaut	**Favorable**		

Bilan par communes des contrôles ANC au 31/12/2019

Communes historiques	Nb ANC total	Nb ANC contrôlés	Avis favorable	Avis favorable avec réserve	Avis défavorable Travaux souhaitables	Avis défavorable Obligation de travaux	Absence d'installation
AVEIZE	183	179	54	35	23	66	1
AVEIZIEUX	105	100	22	5	43	30	0
BELLEGARDE EN FOREZ	89	87	29	9	9	40	0
CHAMBOEUF	81	78	40	6	11	21	0
CHATELUS	44	44	10	5	22	7	0
CHAZELLES SUR LYON	213	212	74	25	69	43	1
CHEVRIERES	157	151	48	28	57	17	1
COISE	97	95	32	14	32	17	0
CUZIEU	71	69	24	11	9	25	0
DUERNE	129	128	35	13	55	25	0
GRAMMOND	103	102	35	20	15	32	0
GREZIEU-LE-MARCHE	145	143	48	35	21	39	0
LA CHAPELLE SUR COISE	90	88	28	25	13	22	0
LA GIMOND	51	50	16	8	12	13	1
LARAJASSE	394	382	81	51	121	126	3
MARINGES	136	131	42	15	38	36	0
MEYS	178	170	45	22	55	48	0
MONTROND LES BAINS	11	11	4	3	0	4	0
POMEYS	137	134	35	23	50	25	1
RIVAS	14	14	3	1	10	0	0
ST ANDRE LA CÔTE	19	19	6	2	3	8	0
ST ANDRE LE PUY	32	28	12	6	2	8	0
ST BONNET LES OULES	175	168	50	21	59	36	2
ST DENIS SUR COISE	143	138	51	23	43	21	0
ST GALMIER	156	146	67	13	33	33	0
ST MARTIN EN HAUT	474	468	120	81	109	157	1
ST MEDARD EN FOREZ	131	128	56	14	26	32	0
ST SYMPHORIEN SUR COISE	28	26	3	3	8	11	1
SAINTE CATHERINE	150	149	39	14	60	35	1
VEAUCHE	48	47	10	3	9	23	2
VIRICELLES	28	28	7	3	12	6	0
VIRIGNEUX	181	177	57	27	59	29	5
TOTAL	**3993**	**3890**	**1183**	**564**	**1088**	**1035**	**20**
POURCENTAGE		**97,42%**	**30,41%**	**14,50%**	**27,97%**	**26,61%**	**0,51%**

97.42 % des installations ont été visitées

Bilan des communes nouvellement intégrées

La gestion des avis était différente d'un logiciel à l'autre et l'intégration des données n'est donc pas fiable à 100%.

Nouvelles communes	Nb ANC total	Nb ANC contrôlés	Favorable Conforme	Favorable avec réserve	Avis défavorable Travaux souhaités	Avis défavorable Travaux obligatoires	absence d'installation
BRULLIOLES	172	172	69	6	67	29	1
BRUSSIEU	61	61	32		29		
CHAMBOST LONGESSAIGNE	221	219	107		110	2	
HAUTE RIVOIRE	255	253	82	14	103	50	4
LES HALLES	13	13	5		6	2	
LONGESSAIGNE	158	156	78	1	74	3	
MONTROMANT	128	128	44	8	59	17	
MONTROTTIER	263	255	107	2	142	3	1
SOUZY	37	36	17		15	4	
St CLEMENT LES PLACES	176	172	71	6	78	17	
ST GENIS L'ARGENTIERE	73	73	23	1	38	11	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	207	202	72	11	86	33	
ST FOY L'ARGENTIERE	4	4	2		2		
VILLECHENEVE	104	103	47	1	54	1	
total	**1872**	**1847**	**756**	**50**	**863**	**172**	**6**
pourcentage		**98,66%**	**40,93%**	**2,71%**	**46,72%**	**9,31%**	**0,32%**

98,66% des installations ont été visitées

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2019

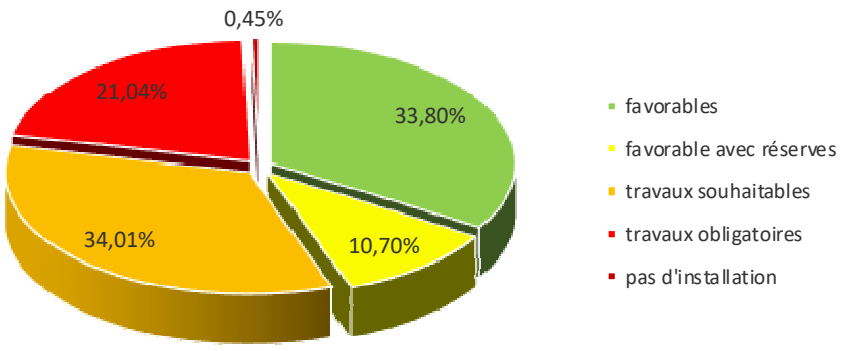

C- Les compétences facultatives

Afin de faire bénéficier les usagers d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes.

1- Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'usager à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec différents prestataires retenus par marché public. Le SPANC en est à son 3e marché de vidange.

En 2019, **42 usagers** ont bénéficié de ce service. Le marché passé avant 2018 est uniquement valable sur le territoire historique du SPANC.

2- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.
Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques (AE RMC, AE LB) et privées (Bulle verte) mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009. Des marchés publics ont été passés avec des bureaux d'étude et des entreprises. Le marché bureau d'étude a pris fin courant 2018 et aucun nouveau dossier n'est financé par les agences de l'eau.

En 2019, **97 installations** ont été réhabilitées et subventionnées par les agences de l'eau. 79 pour le SPANC historique et 18 sur le nouveau territoire.
Nos financeurs varient en fonction du lieu géographique : l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Bulle Verte. Chaque financeur a des critères d'éligibilité bien spécifiques.

RMC : forfait de 3000 à 3300€

AELB : 60% d'un montant plafond de 8500€ TTC

Bulle Verte : 20% à 50% d'un montant plafond de 9000 € TTC

Etat d'avancement du programme de réhabilitations groupées au 31/12/2019

Communes du territoire du SPANC du SIMA Historique	Nb total d'études réalisées en maitrise publique	Nb total de chantiers réalisés	Dont nombre de chantiers réalisés en 2019
Aveize	36	40	2
Aveizieux	8	7	1
Bellegarde en Forez	13	13	0
Brullioles		?	0
Brussieu		?	0
Chamboeuf	30	28	3
Chambost Longessaigne		?	5
Chatelus	2	4	2
Chazelles sur Lyon	55	58	5
Chevrières	30	26	4
Coise	24	21	0
Cuzieu	9	12	1
Duerne	15	17	1
Grammond	14	15	0
Grézieu le Marché	32	33	1
Haute Rivoire		?	0
La Chapelle sur Coise	16	15	4
La Gimond	6	6	0
Larajasse	40	42	5
Les Halles		?	0
Longessaigne		?	4
Maringes	21	22	1
Meys	39	27	1
Montromand		?	0
Montrond les Bains	0	0	0
Montrottier		?	1
Pomeys	18	18	1
Rivas	2	0	0
Souzy		?	0
St André la Côte	4	4	1
St André le Puy	9	9	3
St Bonnet les Oules	17	15	4
St Clément les Places		?	6
St Denis sur Coise	22	27	12
St Galmier	43	47	1
St Genis l'Argentière		?	1
St Laurent de Chamousset		?	0
St Martin en Haut	81	82	13
St Médard en Forez	36	39	2
St Symphorien sur Coise	1	0	0
Ste Catherine	25	26	4
Ste Foy l'Argentière		?	0
Veauche	4	5	1
Villechenève			1
Viricelles	4	4	0
Virigneux	17	19	6
Total	**673**	**681**	**97**

La maitrise d'ouvrage publique pour les études de sol s'est arrêtée en 2018 et pour les travaux au printemps 2019 sur le territoire historique. Les chantiers subventionnés par les deux agences de l'eau perdurent sur 2019 en maitrise d'ouvrage privée. Mais l'agence de l'eau Loire Bretagne stoppe

définitivement son programme au 31 décembre 2019. Il restera quelques chantiers à programmer sur le territoire de Rhône Méditerranée Corse.

D- Prestations

La communauté de communes de Forez Est, qui a déjà une partie de ses communes sur le bassin versant Coise et qui sont gérées par le SPANC du SIMA Coise a fait appel au SIMA Coise pour gérer, pendant 1 an sur certaines communes, les demandes urgentes : conception, réalisation, vente et contrôle de bon fonctionnement à la demande d'usagers.
4 contrôles de bon fonctionnement, 75 ventes, 53 conceptions et 46 réalisations ont été réalisés sur des bases tarifaires différentes du règlement de service du SIMA Coise.

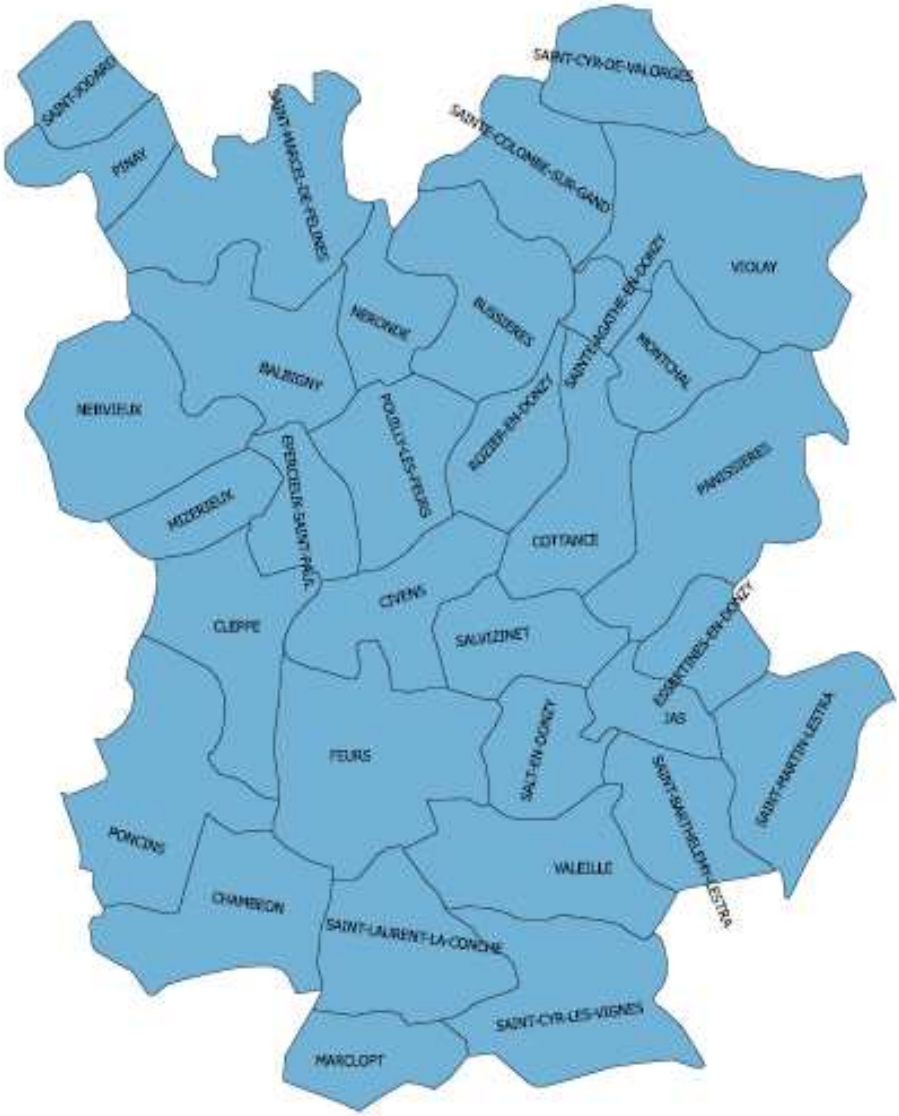

E- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) sur la fin du programme de réhabilitation d'assainissement non collectif en opération groupée. Des lettres d'information sont éditées plusieurs fois par an par le SIMA dont une partie traite de l'ANC, elles sont envoyées par mail, et, le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Une lettre d'information est envoyée également aux nouveaux usagers. Voir **annexe III.**

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publiques locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Au cours de l'année 2019, Joël SOUVIGNET a consacré 100% de son temps sur l'ancien territoire de St Laurent de Chamousset (14 communes) pour l'exécution des contrôles de bon fonctionnement, vente, conception et réalisation, sur la compétence entretien et la facturation des ROLE sur les 6 premiers mois puis il est passé à temps partiel (90%) sur les mêmes compétences. Karine AUBRY a consacré 100% de son temps à la réalisation des contrôles vente, réalisation et conception sur le territoire historique du SIMA et le territoire en prestation pour la communauté de communes de Forez Est (63 communes), la gestion des dossiers de réhabilitations subventionnées, la préparation de l'intégration des communes de la communauté de communes de Forez Est, la rédaction du rapport sur la qualité et le prix du service et la facturation des contrôles hors ROLE. Le directeur du SPANC, responsable du SIMA a consacré 15% de son temps à l'organisation générale et au suivi administratif du service. La partie concernant la facturation et la comptabilité est gérée par l'assistante administrative du SIMA Coise. Cette mission correspond à 60% d'un temps plein.

Charges	Recettes
- Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations	- Redevances d'assainissement non collectif : Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- ➔ redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- ➔ redevance pour contrôle de réalisation d'un ANC : 150€
- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maitrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- ➔ redevance pour compétence entretien : 30 €.

- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maitrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

La délibération en date du 11 décembre 2018 a modifié les montants des redevances suivantes :

- ➔ redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 134 €.
- ➔ redevance de contrôle de conception d'un ANC : 100€
- ➔ redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 250 € sans conception validée par le SPANC
- ➔ Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- ➔ redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 190€
- ➔ Contre visite : 75€

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public de St Galmier.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.
La dernière version a été approuvée le 11 décembre 2018, elle est mise à disposition dans toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribué aux usagers avant chaque avis de passage ou intervention du SPANC ou pour chaque nouvel usager.

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➢ **D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZE	1 149	183	404,43
AVEIZIEUX	1 668	105	232,05
BELLEGARDE EN FOREZ	2 040	89	196,69
BRULLIOLES	831	172	380,12
BRUSSIEU	1 469	61	134,81
CHAMBOEUF	1 746	81	179,01
CHAMBOST-LONGESSAIGNE	963	221	488,41
CHATELUS	145	44	97,24
CHAZELLES SUR LYON	5 454	2013	4448,73
CHEVRIERES	1 153	157	346,97
COISE	791	97	214,37
CUZIEU	1 545	71	156,91
DUERNE	845	129	285,09
GRAMMOND	927	103	227,63
GREZIEU-LE-MARCHE	832	145	320,45
HAUTE-RIVOIRE	1 472	255	563,55
LA CHAPELLE SUR COISE	588	90	198,9
LA GIMOND	283	50	110,5
LARAJASSE	1 883	394	870,74
LES HALLES	499	13	28,73
LONGESSAIGNE	611	158	349,18
MARINGES	678	136	300,56
MEYS	865	178	393,38
MONTROMANT	465	128	282,88
MONTROND LES BAINS	5 382	11	24,31
MONTROTTIER	1 463	263	581,23
POMEYS	1 176	135	298,35
RIVAS	669	14	30,94
SOUZY	833	37	81,77
ST ANDRE LA CÔTE	293	19	41,99
ST ANDRE LE PUY	1 564	32	70,72
ST BONNET LES OULES	1 678	175	386,75
ST CLEMENT LES PLACES	661	176	388,96
ST DENIS SUR COISE	675	143	316,03
ST GALMIER	5 864	156	344,76
ST GENIS L'ARGENTIERE	1 058	73	161,33
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	1 940	207	457,47
ST MARTIN EN HAUT	4 054	474	1047,54
ST MEDARD EN FOREZ	1 065	131	289,51
ST SYMPHORIEN SUR COISE	3 776	28	61,88
STE CATHERINE	1 000	150	331,5
STE FOY L'ARGENTIERE	1 306	4	8,84
VEAUCHE	9 088	48	106,08
VILLECHENEVE	903	104	229,84
VIRICELLES	478	28	61,88
VIRIGNEUX	650	181	400,01
total	**74 478**	**7 662**	**16 933,02**

INSEE. Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1er janvier 2020. et authentifiées par le **décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019**

2.21 = taille moyenne ménage source INSEE parues le 16/12/2019 Source : **http://www.insee.fr/**

- **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	**OUI**	**NON**
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	**100**	

Eléments facultatifs du SPANC	**OUI**	**NON**
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	~~10~~	0
TOTAL des points	**30**	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 130 sur 140.

B- Indicateur de performance

- **P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.
Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes (avec ou sans réserves) à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2019, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables*}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

Soit (1183+564+756+50) / (3890+1847) = 2553/5737= 44,50 %

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 44,50 %

Cet indicateur est en hausse par rapport à 2018 grâce aux réhabilitations réalisées dans le cadre du programme groupé mais également grâce aux réhabilitations volontaires (souvent liées à une vente ou à un agrandissement).

* favorables avec ou sans réserve

ANNEXES

ANNEXE I : Contrôles de conception effectués en 2019

ANNEXE II : Contrôles de réalisation effectués en 2019

ANNEXE III : Prestations effectuées en 2019

ANNEXE IV : Communication

Annexe I : Liste des contrôles de conception effectués par le SPANC en 2019

Communes	Favorable Conforme	Favorable avec réserve
AVEIZE	4	
AVEIZIEUX	2	
BELLEGARDE EN FOREZ	0	
BRULLIOLES	5	
BRUSSIEU	1	
CHAMBOEUF		2
CHAMBOST LONGESSAIGNE	9	
CHATELUS	1	
CHAZELLES SUR LYON	3	
CHEVRIERES	5	1
COISE	3	
CUZIEU		1
DUERNE	3	
GRAMMOND	1	
GREZIEU-LE-MARCHE	5	
HAUTE RIVOIRE	3	
LA CHAPELLE SUR COISE		
LA GIMOND		
LARAJASSE	3	1
LES HALLES		
LONGESSAIGNE	4	
MARINGES	2	
MEYS	6	
MONTROMANT	1	
MONTROND LES BAINS		
MONTROTTIER	4	
POMEYS		
RIVAS		
SOUZY	1	
ST ANDRE LA CÔTE	2	
ST ANDRE LE PUY	1	
ST BONNET LES OULES	5	
ST CLEMENT LES PLACES	3	
ST DENIS SUR COISE	3	
ST GALMIER	1	
St GENIS L'ARGENTIERE		
St LAURENT DE CHAMOUSSET	3	
ST MARTIN EN HAUT	8	
ST MEDARD EN FOREZ	1	
ST SYMPHORIEN SUR COISE		
STE CATHERINE	8	
STE FOY L'ARGENTIERE		
VEAUCHE		1
VILLECHENEVE	4	
VIRICELLES	1	
VIRIGNEUX	4	
TOTAL	**110**	**6**

Annexe II : Liste des contrôles de réalisation effectués par le SPANC en 2019

Communes	Favorable Conforme	Favorable avec réserve	Avis défavorable Travaux souhaités	Avis défavorable Travaux obligatoire
AVEIZE	4			
AVEIZIEUX	1			
BELLEGARDE EN FOREZ	2			
BRULLIOLES	5			
BRUSSIEU	1			
CHAMBOEUF	4	1		
CHAMBOST LONGESSAIGNE	5			
CHATELUS	1	1	1	
CHAZELLES SUR LYON	8			
CHEVRIERES	7	1		
COISE	0			
CUZIEU	1			
DUERNE	3		1	
GRAMMOND	1			
GREZIEU-LE-MARCHE	4			
HAUTE RIVOIRE	1			
LA CHAPELLE SUR COISE	4			
LA GIMOND	0			
LARAJASSE	6	2		
LES HALLES	0			
LONGESSAIGNE	4			
MARINGES	3			
MEYS	3	2		
MONTOROMANT	1	1		
MONTROND LES BAINS	0			
MONTROTTIER	4	1		
POMEYS	2			
RIVAS				
SOUZY				
ST ANDRE LA CÔTE	1			
ST ANDRE LE PUY	3			
ST BONNET LES OULES	7	1		1
St CLEMENT LES PLACES	6	1		
ST DENIS SUR COISE	12			
ST GALMIER	1			
St GENIS L'ARGENTIERE	1			
St LAURENT DE CHAMOUSSET	2			
ST MARTIN EN HAUT	19	2		
ST MEDARD EN FOREZ	2	1		
ST SYMPHORIEN SUR COISE				
STE CATHERINE	6	2		
STE FOY L'RAGENTIERE				
VEAUCHE	1			
VILLECHENEVE	1	1		
VIRICELLES				
VIRIGNEUX	9			
total	**146**	**17**	**2**	**1**
POURCENTAGE	**88%**	**10%**	**1%**	**1%**

Annexe III : activités de la prestation

Communes en prestation	Contrôle bon fonctionnement	conception	réalisation	Vente
BUSSIERES		3	3	3
CHAMBEON	1		5	3
CIVENS		1	1	1
CLEPPE		1	1	1
COTTANCE		2	2	5
EPERCIEUX-SAINT-PAUL				3
ESSERTINES-EN-DONZY		2	1	3
JAS		2	3	1
MONTCHAL		2		6
NERVIEUX				2
PANISSIERES		6	4	6
PINAY		3	3	1
PONCINS	1	1		7
POUILLY LES FEURS		3		3
ROZIER EN DONZY		1	3	4
ST BARTHELEMY LESTRA		1	1	1
ST CYR DE VALORGES				3
ST CYR LES VIGNES		2	1	4
STE COLOMBE SUR GAND		3		
ST JODARD		1	1	2
ST LAURENT LA CONCHE	1			
ST MARCEL DE FELINES		11	11	5
ST MARTIN LESTRA	1	8	3	8
SALVIZINET				2
VALEILLE			3	1
total	**4**	**53**	**46**	**75**

Annexe IV :

Animation du site internet

Lettres mensuelles

SIMA Coise – SPANC – Actualité de janvier 2019

SPANC

SPANC : organisation sur notre nouveau territoire

Karine Aubry - Technicienne ANC - a en charge le territoire CCFE (sous forme de prestation) pour les diagnostics vente, les contrôles de conception et de réalisation et assure également les diagnostics ventes, contrôles conceptions et réalisations sur le territoire historique.

Joël Souvignet – Technicien ANC - est en charge du territoire Nord de CCMDL (sur ex St Laurent). Pour l'instant aucun contrôle bon fonctionnement n'est réalisé sur l'ancien territoire du Sima afin d'homogénéiser le nombre de passages de contrôles. Une réunion a eu lieu le 30 janvier afin de présenter aux élus de la CCMDL le fonctionnement du SPANC du SIMA COISE.

Subvention réhabilitation ANC : La Bulle verte a confirmé la possibilité d'une aide de 40 % sur un plafond de 9 000 euros aux usagers éligibles.

Les techniciens sont à la disposition des usagers et élus pour tout renseignement ANC Tél 04 77 94 49 61

SIMA Coise – SPANC – Actualités de février 2019

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Point sur les 699 chantiers de Réhabilitation d'assainissement non collectif

Sur les 699 chantiers suivis : 592 sont financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et 107 par l'Agence de l'eau RMC parfois conjointement au département du Rhône, la Région et la Bulle Verte.

☞ **Agence de l'eau Loire Bretagne** : sur les 407 chantiers suivis en maîtrise d'ouvrage publique il reste 50 dossiers à solder : les dernières factures des chantiers réhabilitation ANC ont été réglées par le SPANC maître d'ouvrage, le solde des subventions va pouvoir être demandé soit 165 000 euros.

Sur les 185 chantiers suivis en maîtrise d'ouvrage privée, il reste deux tranches à terminer : un chantier sur la tranche 14 (le solde de la subvention pourra ensuite être demandée et reversée aux usagers) et la dernière tranche 15 qui concerne 80 usagers, nous sommes encore en attente d'une réponse du siège de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à Orléans afin de préciser les modalités de financement.

☞**Agence de l'eau RMC** : 51 chantiers ont été suivis en maîtrise d'ouvrage publique. Sur les 56 chantiers suivis en maîtrise d'ouvrage privée il reste 10 dossiers à solder. Un dernier courrier a été adressé à 4 usagers pour les informer de la proche caducité des financements.

Territoire CCFE : depuis le début de l'année, il a été réalisé 15 contrôles conception, 8 contrôles réalisation et 13 contrôles vente.

Territoire CCMDL : les Contrôle de Bon Fonctionnement se poursuivent sur Haute Rivoire, St-Genis l'Argentière, à Souzy et les Halles

Rencontre des élus : Une réunion a eu lieu le 30 janvier à Pluvy, afin de présenter l'équipe du SPANC et de répondre à certaines questions des élus, notamment ceux dont les communes ont intégré le SIMA en 2019.

A la demande des élus une permanence hebdomadaire devrait être organisée à St Laurent de Chamousset dans les anciens locaux de la communauté de communes sur une demi-journée afin de renseigner les usagers.

SIMA Coise – SPANC – Actualités de mars 2019

Brèves

Le parc de véhicule s'agrandit : Afin de couvrir le nouveau territoire par nos deux techniciens – 72 communes- le SPANC a acquis un nouveau véhicule Dacia d'occasion. Les techniciens sont ainsi plus rapidement disponibles.

Réunion de bureau : La réunion de bureau du Sima Coise s'est déroulée le mardi 12 mars 2019 afin de valider les délibérations et les propositions de budget.

Rencontre avec l'Agence de l'eau

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Un long délai d'attente pour percevoir les subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne :
Suite à un problème informatique de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, aucune subvention n'a pu être versée (sauf celle identique à l'attribution). Il en découle une trésorerie difficile à gérer pour le SIMA et le SPANC et un délai d'attente très long pour le versement des subventions aux usagers en maîtrise d'ouvrage privée. Le problème ne devrait pas être résolu avant mai – juin 2019.

Territoire CCFE : Le suivi des chantiers de réhabilitations est assuré par Karine Aubry technicienne qui prend la suite des contrôles réalisés jusqu'alors. Les méthodes de travail étant parfois différentes, il faut être vigilant quant à la conformité des ANC réalisés. Des solutions sont étudiées avec les partenaires concernés : entreprises TP, bureau d'étude, usagers, CCFE.

Contrôle vente : un grand nombre de contrôles vente a été réalisé depuis le début de l'année : 22 contrôles (contre une moyenne de 5 / mois habituellement).

Territoire CCMDL : les Contrôle de Bon Fonctionnement se poursuivent sur Haute Rivoire par Joël Souvignet – Technicien ANC.

SIMA Coise – SPANC – Actualités d'avril 2019

Brèves

Pour joindre le SPANC : à noter les nouvelles coordonnées téléphoniques pour joindre les techniciens du SPANC :

Joël SOUVIGNET en charge du territoire ex SPANC de St Laurent de Chamousset :
☎ 07 57 42 16 04

Karine AURBY en charge du reste du territoire et CCFE :
☎ 06 78 46 29 88.

Secrétariat
☎ 04 77 94 49 61
spanc@sima-coise.fr

Accueil de stagiaires :
Deux stagiaires sont accueillis au

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Un point sur les subventions de réhabilitation d'Assainissement non collectif :

Aide de la Bulle verte : le nouveau taux d'aide pour les usagers dont l'assainissement est classé non conforme est de 40 % sur un plafond de 9 000 €.

Agence de l'eau RMC : Il reste 8 subventions d'aide à la réhabilitation en maitrise d'ouvrage privée à solder. Certains dossiers arrivent à caducité et malgré nos courriers, nous sommes toujours dans l'attente de quelques usagers pour connaître leur souhait de rentrer ou non dans la démarche de réhabilitation. Sans réponse de leur part, les subventions d'aide seront soldées.

Agence de l'eau Loire Bretagne : nous avons reversé dernièrement à 7 usagers la subvention d'aide en maîtrise d'ouvrage privée dont 6 sur le nouveau territoire CCMDL. Dès réception des subventions, Il restera à reverser l'aide à 7 usagers. Une dernière tranche privée de 80 dossiers a été déposée au 31 décembre 2017. Un premier acompte sera demandé en juin. Suite au problème informatique de l'Agence de l'eau Loire Bretagne nous sommes toujours en attente du solde de subvention en maîtrise d'ouvrage publique soit 167 897 € dont l'avance des dépenses a été faite.

Contrôles Sur le territoire de CCFE en avril : 5 contrôles conception – 0 contrôle réalisation – 4 ventes ont été réalisés en avril.

Sur le territoire CCMDL : Les Contrôles de bon fonctionnement se poursuivent sur Haute – Rivoire et St Laurent de Chamousset.

SIMA Coise – SPANC – Actualités de mai 2019

Brèves

Organisation du SPANC :

- Des devis ont été demandés pour l'acquisition de tablettes permettant la saisie sur le terrain des rapports. Ce qui permettra un gain de temps certain.

- Le nouveau véhicule du SPANC est floqué, il est désormais facilement reconnaissable pour les usagers.

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le mois de mai en quelques chiffres :
21 chantiers réhabilitations ont été suivis
25 contrôles conception ont été effectués : le suivi de travaux chantiers qui en découle sera important sur l'année 2019.
15 contrôles conception et 5 contrôles vente ont été réalisés sur le territoire de CCFE dont 4 contrôles conception en présence d'un élu qui a apprécié les compétences professionnelles du SPANC

RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable ou de l'assainissement) : le RPQS reste à finaliser mais nous pouvons retenir pour l'année 2018 la réalisation de : 531 Contrôles Bon Fonctionnement – 131 contrôles de conception – 123 contrôles de réalisation – 66 contrôles vente – 62 suivis de réhabilitation subventionnés. Le taux de conformité est de 43.18 %. Les premières données des communes ont été transmises à SEM. Il sera présenté au prochain comité syndical du 24 juin 2019.

Aide de la Bulle verte : Une rencontre a eu le 21 mai avec la Bulle Verte pour répertorier les travaux réhabilitations restant à effectuer sur leur territoire. La Bulle Verte propose un financement à taux unique de 40 % et sur le territoire proche des captages un financement à 80 % (5 usagers sont concernés). Une visite de ces sites est prévue avec les élus et la Bulle Verte pour évaluer les risques de pollution a priori faible.

Subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : l'Agence de l'eau a transmis les modalités de financement de la dernière tranche privée concernant 80 usagers. Elles stipulent que les dossiers pour être éligibles aux aides doivent être complets en date du 31/12/2018. Un point sera fait sur l'ensemble des dossiers reçus à ce jour. Un premier acompte pourra être demandé en juin. Les usagers ont été informés par lettre recommandée de ces modalités de financement.

Les Contrôles de bon fonctionnement : Les contrôles se poursuivent sur le territoire CCMDL notamment à Haute – Rivoire et St Laurent de Chamousset. L'activité du SPANC a été présentée aux élus de St Laurent de Chamousset.

SIMA COISE – SPANC

Actualités de juin-juillet 2019

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable ou de l'assainissement) : le RPQS a été validé en Comité Syndical, il doit être validé par chaque conseil municipal. Il est disponible sur notre site internet : *www sima-coise.fr.*

Subventions ANC privées : Une réunion a eu lieu le 19 juin avec P. Murigneux, D. Roche et K. Aubry afin de déterminer le nombre de dossiers retenus pour la demande de subvention en maitrise d'ouvrage privée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Sur les 80 dossiers à déposer : 11 places ne seront donc pas honorées suite à des abandons de projets par les usagers.

Contrôles de bon fonctionnement : ils se poursuivent sur les communes de St-Laurent de Chamousset, et vont débuter à Montromant. La restitution des contrôles ANC a eu lieu sur la commune de St Médard en présence des élus.

Réunion SPANC avec CCFE : le 3 juillet, une réunion concernant l'avenir du SPANC a eu lieu en Présence de Mrs Charbonnier, Murigneux et Chaverot. Cette réunion avec CCFE avait pour but de connaitre sa position envers le SPANC pour 2020. Il s'avère qu'à l'issue de la réunion l'idée d'un futur SPANC intégrant CCFE fait son chemin, la réunion de Bureau de CCFE a validé ce projet. Une prochaine rencontre devrait avoir lieu le 11 septembre.

Conseil d'Exploitation du SPANC : celui-ci a eu lieu le 1er Juillet, outre la présentation de notre bilan à mi-parcours, cohérent avec nos prévisions, certaines questions ont été abordées comme la nécessité de communication auprès de certains professionnels (TP, paysagistes, maçons et architectes).

Brèves

Pêches électriques : Mercredi 5 juin le Sima a participé à une pêche électrique organisée par la Fédération de Pêche du Rhône. Il en ressort des résultats plutôt positifs, malgré 4 ans de sécheresse

20 Animations scolaires ont été organisées cette année avec un bilan très positif :
6 animations à St-Galmier et Chamboeuf par la fédération de Pêche de la Loire,
6 animations à St-Bonnet les Oules de France Nature Environnement

SIMA COISE / Rivière

Sept 2019

Brèves

GESTION DES INONDATIONS :

Suite au travail de Florian, stagiaire école, il avait été décidé de proposer aux EPCI la mise en place de certaines actions jugées comme prioritaires afin de gérer les inondations, comme l'installation d'échelles et de repères crue et l'optimisation de la

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'activité du SPANC fin septembre en quelques chiffres avec la réalisation de :

- 644 réhabilitations subventionnées
- 126 contrôles conceptions
- 116 contrôles de réalisation
- 140 contrôles ventes
- 261 contrôles de bon fonctionnement

Contrôles de bon fonctionnement : les contrôles de bon fonctionnement se poursuivent sur les communes de Brullioles.

Rencontre avec Forez Est pour construire le SPANC de 2020 en intégrant leurs données afin de calibrer la charge de travail.